

*Date de dépôt : 5 novembre 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Coûts des festivités de GE 200.CH**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 10 octobre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En ces temps de disette budgétaire, nombre de citoyennes et citoyens se demandent s'il est raisonnable de se payer de telles festivités alors que l'on doit s'attaquer à certaines prestations sociales.*

*Ayant promis à ces citoyennes et citoyens d'interroger le Conseil d'Etat sur les coûts que ces festivités ont engendrés, je vous adresse les questions auxquelles il faudrait apporter une réponse :*

- *Quel est le coût total des différentes manifestations et publications ainsi que des différentes réceptions ?*
- *Quel est le coût du défilé du 200<sup>e</sup> de la police ?*
- *Quels sont le coût de la brochure, le nombre d'exemplaires et le public ciblé ?*
- *Pour la commémoration à Berne, quels sont le coût total de la manifestation et la somme assumée par Genève, comprenant les coûts du personnel mis à disposition ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### **Quel est le coût total des différentes manifestations et publications ainsi que des différentes réceptions ?**

Pour rappel, l'Association GE200.CH a été créée le 12 octobre 2012, conjointement par la République et canton de Genève, la Ville de Genève, ainsi que l'Association des communes genevoises, dans le but de coordonner et d'organiser le programme des festivités liées au bicentenaire de l'entrée du canton de Genève dans la Confédération suisse, se déroulant du 31 décembre 2013 au 19 mai 2015. La commémoration se tient dans un laps de temps analogue à celui qui a vu Genève intégrer la Confédération suisse et dont les principales étapes ont été :

- 31 décembre 1813 : Restauration de la République de Genève;
- 1<sup>er</sup> juin 1814 : débarquement des troupes confédérées au Port Noir;
- 12 septembre 1814 : vote de la Diète fédérale en faveur de l'entrée de Genève, de Neuchâtel et du Valais dans la Confédération suisse;
- 19 mai 1815 : signature de l'entrée officielle de Genève dans la Confédération en qualité de 22<sup>e</sup> canton.

L'Association GE200.CH réalise une programmation de l'ordre de 4,4 millions de francs de prestations financières et de prestations en nature, dont le financement est réparti à moitié entre le public et le privé.

Pour rappel, le financement public de 2 130 000 F validé est réparti comme suit :

- participation totale en prestations monétaires et non monétaires de l'Etat de Genève : 1 090 000 F, conformément à la L 11179 votée le 20 septembre 2013 par le Grand Conseil genevois;
- participation totale en prestations monétaires et non monétaires de la Ville de Genève : 740 000 F;
- participation totale en prestations monétaires de l'Association des communes genevoises : 300 000 F.

Le financement privé en prestations monétaires est à ce jour de 2 055 000 F et de 307 000 F en prestations en nature, soit un total de 2 362 000 F.

Ces montants couvrent les frais liés aux manifestations publiques organisées par GE200.CH, ainsi qu'une trentaine de projets allant de la publication, au spectacle, à des expositions ou encore à des conférences sur des thématiques historiques. Au-delà de la programmation financée par GE200.CH, certains projets indépendants, autogérés et autofinancés, répondant à la thématique du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse, ont également obtenu la labellisation « GE200.CH » et bénéficient de la communication de celle-ci.

### **Quel est le coût du défilé du 200<sup>e</sup> de la police ?**

Les coûts identifiés dans le cadre de ce défilé se rapportent aux éléments suivants :

- frais de confection des nouveaux uniformes;
- location de quatre chevaux montés par les cavaliers de la Compagnie 1602;
- location d'uniformes pour vêtir 4 inspecteurs de la police judiciaire;
- location de la tente pour l'apéritif à l'issue du défilé;
- apéritif à l'issue du défilé;
- repas de midi pour environ 80 personnes;
- fabrication de panneaux pour présenter les groupes qui défilent;
- groupe musical (sur l'un des camions);
- verres commémoratifs avec logos;
- repas pour les participants au défilé à Palexpo.

Tous les frais ont été pris en charge par des sponsors, à l'exception du repas offert aux participants par la police cantonale genevoise. La facture pour 380 personnes (délégations extracantoniales et collaborateurs de la police genevoise), à raison d'environ 28 F par personne, se monte à 11 400 F TTC.

### **Quels sont le coût de la brochure, le nombre d'exemplaires et le public ciblé ?**

Cette question est identique à la QUE 248 à laquelle le Conseil d'Etat a répondu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Il vous prie de vous référer à ladite réponse.

**Pour la commémoration à Berne, quels sont le coût total de la manifestation et la somme assumée par Genève, comprenant les coûts du personnel mis à disposition ?**

La manifestation organisée le 10 septembre 2014 à Berne, place fédérale, commémorait l'entrée dans la Confédération suisse en 1814 de trois cantons : Valais, Neuchâtel et Genève. Ceux-ci ont travaillé conjointement pour organiser cet événement dont le budget s'est élevé à 191 131 F. Chaque canton a pris le tiers à sa charge, soit 63 710 F. Ce budget comprend les infrastructures techniques, les prestations artistiques, les honoraires des organisateurs et les buffets des terroirs cantonaux.

Durant sa présence à Berne, le Conseil d'Etat a dîné avec les députés genevois aux Chambres fédérales et tenu, par ailleurs, sa séance hebdomadaire à la Maison des cantons. Ces circonstances ont nécessité la présence sur place de deux huissiers et de deux fonctionnaires du protocole. Les autres fonctionnaires cantonaux présents pour des raisons opérationnelles appartiennent au service des affaires extérieures et fédérales et sont ordinairement à Berne durant les sessions des Chambres.

Par ailleurs, chacun des conseillers d'Etat des trois cantons disposait d'un droit d'invitation de sept hauts fonctionnaires, hormis les secrétaires généraux et chanceliers. Les personnalités représentant des institutions ou régies autonomes ont été conviées mais pas invitées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP